



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 2 février 2026, à 19h, au Centre communautaire de Racine, situé au 136, chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

Sont présents : Maire Mario Côté

Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Guy Madore
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lyne Leblanc
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Andréanne Leduc, directrice-générale et greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

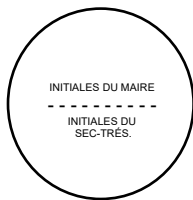
La séance ordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

2026-02-271



QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

2026-02-272

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026.

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et que le procès-verbal de la séance soit accepté avec les modifications demandées.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucune question.

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes déjà payé au 31 janvier 2026

2026-02-273

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

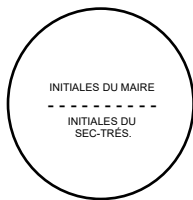
QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de quatorze mille-soixante-dix-sept dollars et dix-huit cent (14 077.18\$); couvrant la période du 01 janvier au 31 janvier 2026, soit adoptée.

5.2 Liste des comptes à payer au 31 janvier 2026

2026-02-274

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de deux-cent-trente-sept-mille sept-cent-huit dollars et douze cents (237 708.12\$); couvrant la période du 01 janvier au 31 janvier 2026, soit adoptée.



RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion et présentation du règlement no 404-02-2026 remplaçant le règlement numéro 392-02-2025 interdisant l'épandage durant certains jours.

2026-02-275

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 404-02-2026 Avis de motion et présentation du règlement numéro 404-02-2026 remplaçant le règlement numéro 392-02-2025 interdisant l'épandage durant certains jours.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 404-02-2026 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTIONS

8.1 Paiement du décompte progressif numéro 2 - Relocalisation d'une conduite d'eau potable sur la rue Arès

2026-02-276

ATTENDU la résolution numéro 2025-10-189 qui octroie le contrat de relocalisation d'une conduite d'eau potable sur la rue Arès;

ATTENDU QUE les travaux pour la relocalisation d'une conduite d'eau potable sur la rue Arès ont été effectués l'automne dernier;

ATTENDU QUE le paiement du décompte progressif numéro 1 a été autorisé par la résolution numéro 2025-11-208;

ATTENDU QUE l'entrepreneur G.G. Laroche Inc., nous a fait parvenir le décompte progressif numéro 2 pour lesdits travaux;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité fasse le paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entrepreneur G.G. Laroche Inc., au montant total de trente-cinq mille quinze dollars et soixante-seize sous (35 015,76 \$) incluant les taxes applicables.



8.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 133 chemin du Grand-Brompton

2026-02-277

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure est présentée par Succession Daniel Fontaine, pour l'immeuble sis au 133 chemin du Grand-Brompton, lot numéro du 1 824 792 du cadastre du Québec (Zone CR-10);

ATTENDU QUE le requérant a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre le lotissement d'un terrain de 905 mètres carrés;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 124-12-2006, la superficie minimale d'un terrain dans la zone CR-10 est de 1 393,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE la propriété de 3 434,8 mètres carrés est actuellement occupée par un usage résidentiel et un usage de mécanique de machinerie lourde (industriel/commercial);

ATTENDU QUE le lotissement demandé, entraînerait le morcellement du bâtiment résidentiel et du bâtiment industriel/commercial qui deviendraient tous deux des bâtiments principaux;

ATTENDU QUE la demande concerne des dispositions qui sont admissibles aux dérogations mineures;

ATTENDU QUE de permettre le morcellement de la propriété causerait préjudices aux propriétaires voisins;

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure.

8.3 Acceptation offre de services de PREVIA

2026-02-278

ATTENDU QUE la Municipalité est présentement à l'étape de « projet » concernant la construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU l'offre de service reçue par la firme PREVIA, service d'ingénierie pour la révision des plans du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'optimisation budgétaire du plan proposé;

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité mandate la firme PREVIA au montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) plus taxes applicables pour la révision des plans du garage municipal.



8.4 Octroi de contrat - Tonte de pelouses été 2026

2026-02-279

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la tonte et l'entretien de pelouses de la Municipalité pour 2026-2027 et 2028;

ATTENDU QUE les travaux sont répartis en trois catégories de sites;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine octroie le premier mandat pour la tonte de pelouses au village à madame Pierrette Tétrault pour un montant de deux mille deux cents dollars (2 200 \$) par année;

QUE la Municipalité de Racine octroie le deuxième mandat pour la tonte de pelouses pour les parcs, les espaces verts et les terrains municipaux hors village à monsieur Marc Laflamme pour un montant de six mille deux cents cinquante dollars (6 250 \$) pour l'année 2026, six mille cinq cent dollars (6 500 \$) pour l'année 2027 et six mille sept cents cinquante dollars (6 750 \$) pour l'année 2028;

QUE la Municipalité de Racine octroie le troisième mandat pour la tonte de pelouses pour le parc des loisirs à monsieur Marc Laflamme pour un montant de deux mille deux cents cinquante dollars (2 250 \$) par année.

8.5 Mandat d'arpentage pour la rue Arès

2026-02-280

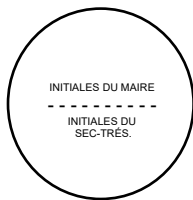
ATTENDU QUE la Municipalité souhaite subdiviser le lot 6 551 445;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le mandat d'arpentage soit accordé à l'entreprise d'arpentage Daniel St-Pierre pour la somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) plus taxes applicables.

8.6 Attribution des aides financières aux organismes

2026-02-281



ATTENDU QUE la municipalité accorde annuellement des contributions aux organismes sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les contributions suivantes soient accordées aux organismes mentionnés ci-dessous:

Organismes	Montant alloué en 2026
AFÉAS de Racine	1 500 \$
Association des propriétaires Lac Miller (APLM)	3 700 \$
Association protection Lac Brompton (APLB)	32 500 \$
Coop de solidarité agroalimentaire de Racine	5 000 \$
FADOQ de Racine	4 000 \$
La Farandole de Racine	1 500 \$
Maison des jeunes L'Initiative	4 200 \$
Association des citoyens voués à la protection de l'environnement et du Lac Brais (LACPEB)	3 500 \$
Société Patrimoine de Racine-Brompton-Gore/Maison de la culture de Racine	1 500 \$
Fête nationale	6 000 \$
Club de ski de fond jeunesse Valcourt	200 \$

Les conseillers messieurs Michel Bergeron et Nicolas Turcotte se retirent.

8.7 Attribution des aides financières aux entreprises

2026-02-282

ATTENDU la politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé adoptée, par la résolution numéro 2021-06-124, en juin 2021;

ATTENDU QUE cette politique a été mise en place pour inciter des entreprises à s'établir à Racine ou soutenir celles existantes dans un projet d'agrandissement ou de modernisation de leurs installations;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu six (6) demandes pour l'année 2026;

ATTENDU QU'UNE aide financière peut être accordée seulement aux entreprises, dont la demande répond à l'ensemble des critères d'admissibilité établis dans la politique;



ATTENDU QUE le comité d'analyse a étudié l'ensemble des demandes recevables et a fait ses recommandations au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Guy Madore, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QU'UNE aide financière de 10 000\$ soit accordée à l'entreprise 9547 2247 Québec inc., dont les activités sont localisées au 444, route 243, à Racine;

Les conseillers messieurs Michel Bergeron et Nicolas Turcotte reviennent à la table.

8.8 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026

2026-02-283

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, **la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement**, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

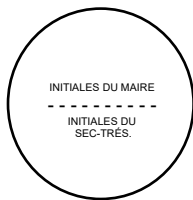
ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, **de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu**.

ATTENDU QUE **les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses** sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

ATTENDU QUE **le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie**, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

ATTENDU QUE l'obtention d'un diplôme demeure **l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus**, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

ATTENDU QUE selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, **chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle**, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;



ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore **18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant** d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

ATTENDU QUE pour **garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie**, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

ATTENDU QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un **enjeu social** dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du **16 au 20 février 2026**, la 17^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

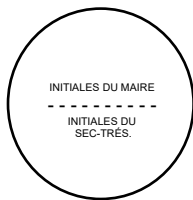
ATTENDU QUE les **Journées de la persévérance scolaire** se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Madame Lyne Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Racine proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à:

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Racine pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

8.9 Autorisation de passage - Triathlon du Parc national de la Yamaska



ATTENDU QUE la Municipalité a été informée de la tenue du Triathlon du Parc national de la Yamaska qui aura lieu le samedi 7 juin 2026;

ATTENDU QUE l'événement comprend trois disciplines (nage, vélo et course à pied), avec un départ et une arrivée situés au Parc national de la Yamaska et que le parcours cycliste empruntera certaines routes situées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les participants traverseront le territoire le 7 juin, entre 7h30 et 16h30;

ATTENDU QUE les passages sont ponctuels et étalés, sans fermeture complète prolongée, et la circulation locale demeure possible en tout temps;

ATTENDU QUE Courses Nature (OBNL) assure les mesures de sécurité et la gestion de la circulation selon son plan sommaire de sécurité;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité n'émet pas d'objection à l'utilisation des routes municipales concernées dans le cadre de l'événement;

QUE la Municipalité autorise la transmission de cette résolution au MTQ.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales:

- Réunion de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt: visites à domicile du préventionniste
- MRC du Val-Saint-François: financement Trans-Appel
- Participation à l'activité la *Louche d'entraide* du CAB
- Réunion GMR (gestion des matières résiduelles), budget, normes à suivre
- Dîner de la FADOQ
- Trousses *Info-Stop* distribuées à La Brunante et aux organismes FADOQ et AFÉAS
- Portes ouvertes aux maires (MRC) pour présenter les services
- Réunion trois maires, un lac (Lac Brompton)
- Comité environnement (MRC): collectes, bac bleu, séance d'information au printemps, inspection de bacs bleus
- Éolienne – Guide de la MRC déposé en décembre dernier

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



La période de questions débute à 19h40 et se termine à 19h50.

Les sujets suivants ont été abordés:

- Éolienne - Guide
- Politique d'aide aux entreprises
- Projet L'Orée du Parc – Étapes à venir
- Projet L'Orée du Parc (Airbnb)

11. LEVÉE DE LA SEANCE

2026-02-285

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Monsieur Nicolas Turcotte propose la levée de la séance à 19h50.

Mario Côté
Maire

Andréanne Leduc
Directrice générale et greffière-trésorière
adjointe